

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/03/2025 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

Absents : Excusés :

Date de la convocation : 20/03/2025 Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mars 2025 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - P COLMACHE - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN – Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :**Etaient Excusés :**

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

2 – Désignation du secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L212-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Nadine ANGENIEUX pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26/03/2025

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire, Nadine ANGENIEUX

